



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CHAMBÉRY

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRÊTÉ N° ART-2024-216

PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À MADAME SOPHIE BOURGADE EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE MONSIEUR JIMMY BAABAA

Vu les articles L.2122-18, L. 1411-5 et L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection du Maire,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2020 portant élection des adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant constitution de la Commission d'Appel d'Offres et désignation de ses membres,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 25 septembre 2023 portant modification de la constitution de la Commission d'Appel d'Offres et de ses membres,

Vu l'arrêté de délégation de fonction de la présidence de la commission d'appel d'offres, en date du 15 septembre 2023, à Monsieur Jimmy BAABAA, adjoint au maire chargé de la transition écologique et à la commande publique

Vu l'arrêté n°1958 du 27 août 2020 portant délégation de fonction de madame Sophie BOURGADE

Considérant que, pour permettre une bonne administration de l'activité communale et assurer la continuité du service public, notamment des opérations liées à la commande publique, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction de la présidence de la Commission d'Appel d'Offres à Madame Sophie BOURGADE, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jimmy BAABAA

Le maire de la Ville de Chambéry,

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jimmy BAABAA, une délégation de fonction est donnée à Madame Sophie BOURGADE pour exercer les attributions de présidente de la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 :

La présente délégation comprend la présidence de la Commission d'Appel d'Offres et tous les actes s'y rapportant. Sous la surveillance et la responsabilité du maire, Madame Sophie BOURGADE reçoit délégation de fonction et de signature pour conduire les missions qui sont relatives à la présidence de la commission permanente d'appel d'offres, dans le cadre de ses travaux et accomplir toutes les formalités qui y sont relatives.

À ce titre Madame Sophie BOURGADE est délégué pour présider les travaux, signer tous les courriers, convocations, rapports, procès-verbaux ou comptes rendus retraçant les avis et décisions émis par ladite commission.

La délégation est valable uniquement pendant la durée de l'absence ou de l'empêchement de Monsieur Jimmy BAABAA

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié à Madame Sophie BOURGADE qui accepte cette délégation.

Article 4 :

Le directeur général des services ainsi que les agents placés sous sa responsabilité sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de la mise en œuvre et du respect du présent arrêté.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans le même délai, l'auteur du présent arrêté peut être saisi d'un recours gracieux contre celui-ci Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite.

Article 6 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat dans le département de la Savoie et au procureur de la République.

Fait à Chambéry

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté Signature I_Parapheur

Numéro attribué à l'acte : ART-2024-216

Objet de l'acte : PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION DE LA PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES
À MADAME SOPHIE BOURGADE
EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE MONSIEUR JIMMY BAABAA

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 4 - Delegation de fonctions 2 -
Délégation de fonctions à un élu 2 - Autres délégations

Date de l'acte : 12 décembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20241212-lmc1H32855H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32855H1

Date de transmission en Préfecture : 13 décembre 2024

Date de réception en Préfecture : 13 décembre 2024

Publication : du 13 décembre 2024 au 14 février 2025